



Conférence générale

Vingtième session

Vienne, 27 novembre-1^{er} décembre 2023

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

Tour d'horizon des activités menées

par l'ONUDI dans différentes régions

Tour d'horizon des activités menées par l'ONUDI dans différentes régions

Rapport du Directeur général

Dans sa décision [IDB.51/Dec.11](#), le Conseil du développement industriel a ajouté à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de la Conférence générale, un point intitulé « Tour d'horizon des activités menées par l'ONUDI dans différentes régions ».

Le présent document fait le point sur les mesures que prend l'ONUDI compte tenu des priorités régionales communes, notamment les activités qu'elle mène au niveau régional en mettant à profit les synergies entre les parties prenantes afin d'accroître l'impact sur le développement au niveau national. Les activités régionales sont menées dans le cadre d'approches et de stratégies rationalisées, se caractérisent par une maîtrise des ressources et s'accompagnent de messages ciblés sur le soutien que l'Organisation apporte aux États Membres au niveau régional.

I. Généralités

1. L'orientation stratégique de l'ONUDI pour la période 2022-2025 est exposée dans la dernière mise à jour du cadre de programmation à moyen terme ([IDB 51/10](#)). Elle s'appuie sur le double objectif d'intégration et d'intensification aux niveaux national, régional et mondial.
2. Les rapports annuels de l'ONUDI informent les États Membres des activités menées par l'Organisation dans les différentes régions. Le rapport annuel de l'ONUDI 2022 (IDB.51/2) donne un aperçu détaillé (y compris un ensemble commun d'indicateurs) des activités que mène l'Organisation en Afrique, dans la région arabe, en Asie et dans le Pacifique, en Europe et en Asie centrale, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



3. Afin de fournir des cadres d'orientation communs pour ses interventions collectives, intégrées et à plus grande échelle, l'ONUDI a conçu à la fois des approches régionales et des stratégies de groupement de pays pour les pays les moins avancés (PMA), les pays à revenu intermédiaire (PRI) et les petits États insulaires en développement (PEID).

4. Ces approches et stratégies permettent de renforcer la coopération et les partenariats afin de promouvoir et d'accélérer le développement industriel inclusif et durable dans les groupes de pays ciblés.

5. L'année dernière, l'ONUDI a mis à jour son approche régionale et ses stratégies de groupement de pays afin de répondre aux nouvelles priorités et difficultés communes des différents groupes d'États Membres et de s'aligner sur la réforme organisationnelle de l'ONUDI et sa structure organisationnelle 2022.

II. Stratégies régionales

6. La présente section donne un aperçu de l'état d'avancement de l'approche et des stratégies régionales de l'ONUDI visant à améliorer l'efficacité des travaux de l'Organisation et à mieux articuler les mesures qu'elle prend compte tenu des priorités régionales communes pour faire progresser la réalisation de l'industrialisation durable et de l'objectif de développement durable n° 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation). La répartition géographique se fonde sur la couverture attribuée à chacun des bureaux régionaux de l'Organisation.

A. Afrique

7. L'ONUDI envisage une Afrique industrialisée, moteur d'une croissance économique et d'une prospérité inclusives et soutenues.

8. La stratégie de l'ONUDI pour l'Afrique, qui se fonde sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), est soutenue par les initiatives phares de l'UA, les cadres sectoriels et les visions et stratégies des huit communautés économiques régionales reconnues par l'UA.

9. Elle s'aligne sur les cadres mondiaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action de Doha pour les PMA pour 2022-2031, le Programme d'action de Vienne en faveur des PDSL pour 2014-2024, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III).

10. La stratégie de l'ONUDI pour l'Afrique 2023-2025 a été élaborée et alimentée par les contributions issues des consultations tenues avec le Groupe des États d'Afrique le 27 février 2023 et le 20 juin 2023, et avec tous les États Membres le 24 juillet 2023.

11. Elle s'articule autour de six grands domaines : a) investir dans le capital humain et transformer les communautés pour une prospérité partagée ; b) améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises et des industries en vue de la transformation de la production ; c) soutenir la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine pour accélérer l'intégration de la production régionale ; d) promouvoir l'énergie durable et la transition équitable ; e) promouvoir la croissance durable et l'action climatique ; et f) renforcer la coopération, les partenariats stratégiques et les modes de financement innovants en faveur de l'industrialisation.

B. Région arabe

12. Dans la région, l'ONUDI prévoit une croissance économique axée sur l'industrie qui favorise un développement inclusif et durable.

13. Les priorités régionales communes de l'ONUDI dans la région arabe s'articulent autour de quatre grands domaines : a) soutenir la diversification économique et le passage à des industries à plus forte valeur ajoutée pour favoriser l'accroissement de la productivité ; b) améliorer la compétitivité et renforcer les capacités commerciales ; c) soutenir la transformation numérique et promouvoir l'innovation ; et d) favoriser l'intégration de pratiques durables, notamment la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation rationnelle des ressources, la promotion des sources d'énergie renouvelables, et encourager l'adoption de pratiques circulaires et respectueuses du climat.

14. L'approche de l'ONUDI dans la région est alignée sur les stratégies régionales pour l'Afrique et l'Asie et le Pacifique. Elle sera régulièrement affinée et mise à jour sur la base des contributions des États Membres.

C. Asie et Pacifique

15. L'ONUDI envisage une modernisation continue des industries de toute la région afin de favoriser une croissance économique équitable, verte et durable.

16. La stratégie de l'ONUDI pour la région s'articule autour de trois grands domaines : a) soutenir la transition vers des industries à plus forte valeur ajoutée, renforcer la compétitivité et encourager le développement sectoriel ; b) exploiter les technologies numériques, promouvoir l'innovation et créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat numérique ; c) favoriser l'intégration de pratiques durables, notamment la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation rationnelle des ressources, la promotion des sources d'énergie renouvelables, et encourager l'adoption de pratiques circulaires et respectueuses du climat.

17. Les principes et impératifs suivants sous-tendent la stratégie : a) explorer les mécanismes de gouvernance économique ; b) promouvoir la coopération Sud-Sud ; c) faciliter l'autofinancement des gouvernements ; d) encourager les efforts régionaux pour remédier aux conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) ; e) Utiliser les institutions régionales pour le partage des connaissances, y compris au-delà de la coopération technologique ; f) relever les défis du développement industriel inclusif et durable ; et g) étendre les programmes de partenariat avec les pays (PCP) afin de réaliser des gains d'efficacité.

18. La stratégie régionale de l'ONUDI pour l'Asie et le Pacifique sera enrichie à l'avenir par des consultations avec les États Membres du groupe régional d'Asie et du Pacifique.

D. Europe et Asie centrale

19. L'ONUDI envisage une région avec une croissance verte stable et centrée sur l'humain, reposant sur l'amélioration des capacités industrielles, le recours à des énergies propres, l'innovation et la technologie pour le progrès et la prospérité des générations futures.

20. La stratégie pour la région se concentre sur les trois grands domaines d'intervention suivants : a) soutenir le développement du capital humain en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes déplacées ; b) renforcer les capacités d'exportation et la compétitivité des micro, petites et moyennes entreprises et les relier aux chaînes d'approvisionnement ; c) favoriser des économies modernes, vertes et numériques fondées sur les principes de la circularité.

21. L'ONUDI cherche à créer des emplois de qualité dans l'industrie et à créer des sources de revenus pour la population de la région, à soutenir la modernisation industrielle et la création de valeur ajoutée pour aider les entreprises à produire des produits à fort potentiel d'exportation, à renforcer le développement d'infrastructures de qualité qui soient conformes aux normes internationales, à favoriser la transition vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, à favoriser une production propre et économe en ressources, ainsi qu'à mettre au point des écosystèmes de l'innovation et à appuyer le maintien d'une main-d'œuvre qualifiée.

22. L'ONUDI présentera la stratégie régionale aux États Membres de la région Europe et Asie centrale et sollicitera leur avis.

E. Amérique latine et Caraïbes

23. L'ONUDI envisage une région où les industries vertes sont le moteur d'économies compétitives.

24. La stratégie pour la région s'articule autour de six priorités : a) s'efforcer d'adopter des politiques industrielles fondées sur des preuves empiriques et des statistiques fiables ; b) soutenir la transition vers une économie circulaire ; c) promouvoir la décarbonation de l'industrie ; d) soutenir les micro, petites et moyennes entreprises et les entrepreneurs aux fins de la création d'emplois ; e) exploiter les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique à des fins productives ; et f) placer les personnes et les petites et moyennes entreprises au centre de la transformation numérique. Pour l'ensemble de ces priorités, la stratégie s'efforce de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de renforcer l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, l'accent étant mis sur la coopération Sud-Sud et les synergies régionales.

25. Les États Membres de la région Amérique latine et Caraïbes ont examiné et approuvé les priorités régionales de l'ONUDI à la Conférence régionale de haut niveau sur l'objectif de développement durable n° 9 : le progrès par l'innovation en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Panama (Panama) du 18 au 20 octobre 2022, et le plan d'action correspondant a été examiné à Bogota (Colombie) du 14 au 16 mars 2023. Les discussions sur les priorités régionales ont contribué à l'élaboration de la stratégie régionale de l'ONUDI pour 2023-2025, qui a été présentée et examinée aux réunions semestrielles avec le groupe régional des pays de la région Amérique latine et Caraïbes tenues à Vienne (Autriche) le 11 novembre 2022 et le 22 juin 2023. Conformément au plan d'action, l'ONUDI a organisé une réunion régionale sur les parcs éco-industriels à Cartagena de Indias (Colombie) du 28 au 30 juin 2023. Cette réunion répondait au souhait formulé par les États Membres de mieux comprendre les principes de l'économie circulaire, l'accent étant mis en particulier sur les parcs éco-industriels.

III. Stratégies de groupement des pays

26. L'ONUDI répond aux principales priorités et difficultés communes en vue de matérialiser efficacement la transformation structurelle dans certains groupements de pays, à savoir les PMA, les pays à revenu intermédiaire et les PEID, au moyen de stratégies spécifiques. La présente section donne un aperçu général de ces stratégies qui visent à contribuer à l'accélération de l'objectif de développement durable n° 9 grâce à un appui et des conseils techniques ciblés et rationnels.

A. Pays les moins avancés (PAM)

27. Dans la Déclaration ministérielle de Vienne en faveur des pays les moins avancés de 2021, adoptée à la dix-neuvième session de la Conférence générale de l'ONUDI (GC.19/Res.3), les États Membres ont prié l'ONUDI d'élaborer sa stratégie opérationnelle en faveur des PMA et de l'intégrer dans ses travaux d'ensemble.

28. La stratégie opérationnelle en faveur des PMA pour 2022-2031 prévoit une transformation structurelle des PMA, où les industries à faibles émissions et résilientes au changement climatique, les agro-industries prospères, les institutions fortes, le secteur privé dynamique et la main-d'œuvre qualifiée sont les moteurs d'économies résilientes, diversifiées et compétitives, bien intégrées dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, pour une utilisation équitable et responsable des ressources et une prospérité durable de la population. La stratégie est également étroitement alignée sur les grands principes du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031. Elle comprend six domaines d'action : a) investir dans le capital humain ; b) exploiter les atouts de la science, de la technologie et de l'innovation ; c) appuyer la transformation structurelle ; d) développer les échanges commerciaux internationaux des PMA et renforcer l'intégration régionale ; e) parer aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, faciliter le relèvement après la pandémie de COVID-19 et renforcer la résilience face aux chocs futurs ; et f) mobiliser la solidarité internationale, des partenariats mondiaux redynamisés et des outils innovants.

29. Le processus de formulation de la stratégie a été alimenté par le dialogue sur le développement avec les États Membres qui s'est tenu le 19 septembre 2022, ainsi que par les commentaires écrits et les conseils fournis par les États Membres tout au long du processus.

30. Le projet final de stratégie opérationnelle en faveur des PMA 2022-2031 sera présenté pour adoption à la dixième édition de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés, les 23 et 24 novembre 2023, et pour approbation par tous les États Membres à la vingtième session de la Conférence générale, au titre du point 21 de l'ordre du jour, intitulé « Activités de l'ONUDI relatives à la Déclaration ministérielle de Vienne en faveur des pays les moins avancés ». L'ONUDI élaborera son plan de mise en œuvre en coordination avec les parties prenantes concernées et continuera à rendre compte à ses États Membres des résultats et des activités dans les PMA, conformément aux objectifs du Programme d'action de Doha pour les PMA.

B. Pays à revenu intermédiaire

31. Le cadre stratégique de l'ONUDI pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire a été adopté à la dix-huitième session de la Conférence générale, par la résolution GC.18/Res.9. Les États Membres ont prié l'ONUDI, par la même résolution, d'élaborer un plan de travail pour la mise en œuvre du cadre stratégique. Compte tenu des décisions prises aux sessions suivantes du Conseil (IDB.49/Dec.11 et IDB.50/Dec.6), le plan de travail établi par l'ONUDI a été adopté et mis à jour en conséquence. L'objectif de la coopération de l'ONUDI avec les pays à revenu intermédiaire dans le cadre de son plan de travail est d'accélérer le développement industriel inclusif et durable, ainsi que d'atteindre l'objectif 9 et ses cibles dans les pays à revenu intermédiaire au cours de la Décennie d'action pour la réalisation des ODD. Il a été fait mention des progrès de la coopération de l'ONUDI avec les pays à revenu intermédiaire à la dix-neuvième session de la Conférence générale (GC.19/18) et à la cinquante et unième session du Conseil (IDB.51/20).

32. L'ONUDI poursuit la mise en œuvre de son plan de travail pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire. L'ONUDI a mené des consultations et, sur la base des contributions fournies par les États Membres, le plan de travail a été mis à jour et présenté à la cinquante et unième session du Conseil (IDB.51/CRP.4). En juillet 2023, l'ONUDI, en collaboration avec le Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, a organisé une manifestation parallèle sur l'objectif 9 dans les pays à revenu intermédiaire : accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 en marge du Forum politique de haut niveau 2023 à New York. Cette manifestation a permis d'explorer les stratégies et les initiatives qui peuvent favoriser le progrès dans les pays à revenu intermédiaire, en leur permettant de générer efficacement des emplois, d'augmenter les niveaux de revenus, de stimuler le développement socioéconomique et de préserver l'environnement en dissociant la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles et de la pollution.

33. L'ONUDI a identifié et commencé à mettre en œuvre plusieurs initiatives émergentes couvrant ses fonctions consultatives, normatives et de partenariat pour renforcer son engagement avec les pays à revenu intermédiaire au-delà des activités ordinaires de coopération technique conformément à son plan de travail actualisé pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire 2023-2025. Les progrès réalisés concernant les activités de l'ONUDI relatives à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire seront communiqués à la vingtième session de la Conférence générale (GC.20/17) au titre du point 22 de l'ordre du jour intitulé « Activités de l'ONUDI relatives à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire ».

C. Petits États insulaires en développement (PEID)

34. Prenant en considération l'engagement pris par l'ONUDI envers les Orientations de Samoa et les recommandations fournies dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur l'examen de l'appui du système des Nations Unies aux PEID¹, l'ONUDI a formulé la stratégie en faveur des PEID 2019-2025 pour rationaliser et renforcer ses interventions afin d'accélérer la mise en œuvre du développement industriel inclusif et durable dans les PEID. La stratégie a été adoptée à la Conférence générale de l'ONUDI en 2019 à Abou Dhabi (GC.18/Res.3).

35. Depuis 2019, la stratégie a guidé la coopération technique et l'aide en matière de programmes apportés par l'ONUDI aux PEID dans divers domaines thématiques : renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation ; sécurité alimentaire et nutrition ; croissance économique ; changements climatiques ; énergie ; commerce et investissements ; océans et mers ; et renforcement des connaissances et des institutions.

36. L'un des principaux domaines d'activités soutenus par l'ONUDI, dans le cadre de son travail normatif, consiste à renforcer le système de l'infrastructure du contrôle de la qualité dans certaines chaînes de valeur pertinentes pour les PEID afin d'assurer la durabilité, de promouvoir la compétitivité, de créer une image de marque et de faciliter l'accès au marché mondial. Dans ce contexte, l'ONUDI a lancé, en 2022, la composante régionale de son projet visant à renforcer l'infrastructure de contrôle de la qualité et de réglementation, à améliorer la disponibilité des services de contrôle de la qualité spécifiques aux chaînes de valeur et à promouvoir la culture de la qualité dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

¹ Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement : conclusions finales (JIU/REP/2016/7) : https://www.unjui.org/sites/www.unjui.org/files/jiu_document_files/products/fr/reports-notes/JIU%20Products/JIU_REP_2016_7_French.pdf.

37. L'ONUDI est également reconnue comme un partenaire solide en matière d'assistance technique pour la promotion de modèles et d'approches commerciales innovants en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans les petits États insulaires en développement, en particulier par l'intermédiaire du réseau mondial des centres régionaux pour les énergies renouvelables (GN-SEC), actif dans les Caraïbes (la Barbade) ; dans la région de la CEDEAO (Cabo Verde) ; et dans le Pacifique (Tonga).

38. L'ONUDI contribuera activement à la quatrième Conférence internationale sur les PEID, qui se tiendra à Antigua-et-Barbuda en 2024. La conférence débouchera sur un document politique pragmatique négocié sur le plan intergouvernemental, qui définira les priorités des PEID pour les 10 prochaines années. L'ONUDI mettra en avant son expertise et ses connaissances en matière de développement industriel durable, d'énergies renouvelables, de résilience climatique et d'initiatives d'économie bleue, en répondant aux besoins et aux défis spécifiques des PEID. En s'appuyant sur les contributions à la conférence et sur ses conclusions, l'ONUDI mettra à jour sa stratégie en faveur des PEID, en veillant à ce qu'elle s'aligne sur l'évolution des priorités et des demandes de la communauté des PEID.

IV. Mesure à prendre par la Conférence

39. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document.
